

Les Interdits Alimentaires

Le Coran enseigne que Dieu est extrêmement mécontent de ceux qui interdisent quoi que ce soit qui n'ait pas été formellement interdit dans le Coran (16:112-116). Soutenir une quelconque interdiction qui n'a pas été spécifiquement mentionnée dans le Coran équivaut à de l'idolâtrie (6:142-152). De tels interdits représentent d'autre(s) dieu(x) en plus de Dieu. Si vous adorez Dieu SEUL, vous vous conformerez à ses enseignements SEULS et honorerez les commandements et les interdits qui ont été institués uniquement par Lui.

La spécificité absolue des interdits alimentaires dans le Coran est mieux illustrée dans les versets 6:145-146. Nous apprenons de ces deux versets que lorsque Dieu interdit « la viande », Il n'interdit que « la viande » et rien d'autre, et quand Il interdit « la graisse », c'est ce qu'Il interdit spécifiquement. Ces deux versets nous informent que « la viande » de porc est interdite, pas « la graisse ». Bien évidemment, Dieu savait que dans beaucoup de pays, le saindoux serait utilisé dans des plats cuisinés et autres produits alimentaires, et que cette utilisation ne rend pas les aliments *Haraam* (interdits). Le Coran interdit spécifiquement quatre aliments (2:173, 5:3, 6:142-145 et 16:112) :

Dis : « Je ne trouve pas dans les révélations qui me sont données de nourriture qui soit interdite à n'importe quel mangeur excepté :

(1) la charogne,

(2) le sang qui coule,

(3) la viande de porc, car elle est contaminée, et

(4) la viande d'animaux dédiés de façon blasphématoire à un autre que DIEU ».

Si quelqu'un est contraint (d'en manger), sans que ce soit délibéré ou malintentionné, alors ton Seigneur est Pardonneur, le Plus Miséricordieux.

[6:145]
